1721.

SOMMAIRE DES BIENS, REVENUS, CHARGES ET DÉPENSES DE L'HÔPITAL GENERAL DE GRENOBLE

En l'Année 1721.

A GRENOBLE,
Chez MATHIEU PETIT Imprimeur-Libraire,
Ruë des Clercs.

NLM

A HÔPITAL GENERAL.

SOMMAIRE des Revenus & des Dépenses de l'Hôpital General de Grenoble pendant l'année 1721. suivant l'ordre des Etats raisonnés & instructifs des Biens & Revenus, & des Charges & Dépenses de l'Hôpital General faits par Monsieur Canel Conseiller au Parlement, l'un des Directeurs dudit Hôpital General, pour servir à l'administration dudit Hôpital General.

Ce Sommaire est pour édifier le Public concernant l'administration de l'Hôpital General, & pour exhorter les Personnes charitables à luy faire du bien.

REVENUS.

LEs droits de l'Hôpital General sur la Ferme des Poids à Farine de la Ville de Grenoble établis en vertu des Arrests du Conseil d'Etat des 16. Mars 1645. & 9. Juillet 1668. 6728. 17. 10.

Les anciens droits sur les Bestiaux de Boucherie, nommés l'émolument des Peaux, & la Ferme des Chandel-

les qui apartenoient à l'Hôtel-Dieu, presentement nommé Hôpital General, & les droits d'établir la Ferme des Boucheries accordés par Lettres Patentes du Roy du mois de Decembre 1672. ont été le tout fixé à la somme annuelle de 10000 liv. par les Déliberations du Conseil General de Police de la Ville de Grenoble, & par la Transaction du 18. Fevrier 1684. homologuée par Arrest du Conseil du 28. Mars suivant, cy 10000.

Les Pensions des sommes anciennement fournies par l'Hôpital General & employées au payement de partie des Créanciers de la Ville de Grenoble ont été fixées par ladite Transaction du 18. Fevrier 1684. homologuée par ledit Arrest du Conseil du 28. Mars à . . 3129. 15.

La Pension de la somme principale de 12890 liv. 17 s. employées au rachapt des deux Offices de Receveur des deniers d'Octroys de ladite Ville & de celuy de Controlleur desdits deniers suivant qu'il est porté par Arrest du Conseil du 14. May 1697. . . 644. 10.

La Pension de la somme principale de 14272 liv. 10 s. dûës par ladite Ville aux heritiers du Sieur Teissier pour

le rachapt de l'Office de Greffier de la Police de ladite Ville suivant qu'il est porté par les conventions du 9. Juillet 1700. desquels heritiers ledit Hôpital General a les droits . . . . . 713. 12. 6.

Les sommes destinées au payement des anciens Créanciers de ladite Ville de Grenoble compris dans ladite Transaction du 18. Fevrier 1684. & dans celle du 28. Août 1705. desquels l'Hôpital General a les droits, le tout suivant qu'il est porté par ladite Transaction de 1705. & par le Bail à Ferme des revenus de ladite Ville homologué par Arrest du Conseil du 18. May 1706. cy . . . . . 8500.

Le total desdites sommes que ledit Hôpital General preleve annuellement sur les deniers patrimoniaux & d'Octroys de ladite Ville de Grenoble suivant qu'il est porté par ladite Transaction & par l'article 39. dudit Bail à Ferme monte à . . . . . 22987. 17. 6.

La Pension de la somme principale de 14272 liv. fournies par ledit Hôpital General & employées au rachapt de l'Office de Procureur du Roy en la Po-

lice de ladite Ville a été fixée sur le pied des gages dudit Office suivant qu'il est porté par déliberation du Conseil General de l'Hôtel de Ville de Grenoble du 21. Mars 1720. & par Acte du 12. Avril suivant à . . . . . 432.

La Pension de la somme principale de 750 liv. pour la finance d'un Office d'Huissier en ladite Pollice, dont ledit Hôpital General a droit par Acte du 21. Août 1721. fixée sur le pied des gages dudit Office à . . . . . 25.

Les Maisons, Domaines, Moulins & autres immeubles dudit Hôpital General, déduction faite des Tailles, Rentes, Main-morte, Pensions & Reparations environ . . . . . 9000.

Les anciennes Rentes ou Pensions, tant foncieres qu'autres . . . . 1280. 15.

Les Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, dont il y en a une au principal de de 8000 liv. montant à . . . 200.

Un autre au principal de 60000 liv. montant à . . . . . 1500.

Un autre aussi au principal de 60000 liv. montant à . . . . 1500.

Un autre au principal de 10000 liv. montant à . . . . . 250.

Un autre au principal de 4000 liv. montant à . . . . . 100.

Et un autre aussi au principal de 4000 liv. montant à . . 100.

Toutes lesdites sommes principales sur l'Hôtel de Ville de Paris montent à 146000 liv. & les Rentes d'icelles à 3650.

Les droits des Offices de Juré Crieur des Enterremens environ . . . 300.

Le total des revenus fixés dudit Hôpital General peuvent monter par communes années sur le même pied que ceux cy-dessus mentionnés à la somme de 44404. 10. 4.

PRODUITS DES CASUELS.

LE produit des ouvrages & profits faits dans ledit Hôpital General en 1721. . . . . 2300.

Il est à observer qu'il n'y a dans l'Hôpital General que de vieux pauvres infirmes ou de jeunes enfans qui ne peuvent que trés-peu travailler.

Les Legs faits à l'Hôpital General reçûs en l'année 1721. . . . . 410.

Les Aumônes & Quêtes, & ce qu'on a trouvé dans les Troncs des Eglises &

tant dans les Boëtes qui ſont chez les Marchands & autres, que dans celles des Enfans de l'Hôpital qui ſe tiennent aux Portes des Egliſes . . . 2077. 13.

Plus une Aumône de . . . . . 2624. 7.

Total des Caſuels . . . . . 7412. 7.

Sommes groſſes des ſuſdits Revenus & deſdits Caſuels en l'année 1721. . 51816. 16. 4.

CHARGES ET DEPENSES.

FONDATIONS.

LEs Fondations faites par Monſieur d'Avançon Evêque de Grenoble pour le Maître d'Ecole ou Precepteur des Enfans de l'Egliſe Cathedrale de Nôtre-Dame . 100.

Pour le Maître d'Ecole ou Precepteur des Enfans de l'Egliſe Collegiale de Saint André . . . . . 100.

Pour faire aprendre un Mêtier à un Pauvre Garçon de l'Hôpital . . . . . 100.

Pour marier une Pauvre Fille de l'Hôpital . . . . . 100.

Et pour faire diſtribuer du Pain aux Pauvres . . . . . 200.

Les Fondations faites par Monſieur le Cardinal le Camus Evêque de Grenoble,

dont il y en avoit une de 3000 liv. annuellement au principal de 60000 liv. placée ſur le Clergé & preſentement ſur l'Hôtel de Ville de Paris pour faire diſtribuer du Pain aux Pauvres honteux, reduite preſentement à . . . . . 1500.

Et pour faire aprendre des Mêtiers à de pauvres Garçons & marier de pauvres Filles de l'Hôpital General . . . . . 1250.

La Fondation faite par Monſieur de Valbonnais Premier Preſident à la Chambre des Comptes pour faire diſtribuer du Pain aux Pauvres honteux . . . . . 488.

Les Fondations faites par Monſieur Maximi Maître des Comptes à la nomination de Monſieur Barral Preſident au Parlement pour la Chapelle de Saint Aupre . . 200.

Et pour faire aprendre des Mêtiers à de pauvres Garçons & marier de pauvres Filles . . . . . 800.

La Fondation faite par Monſieur l'Avocat Perrin pour faire aprendre un Mêtier à un pauvre Garçon ou marier une pauvre Fille de l'Hôpital General à la nomination de ſes heritiers . . . . . 140.

Les Fondations faites par Monſieur Rochette pour ſa Chapelle de Venoſc . . 250.

Pour marier de pauvres Filles de Venoſc 200.

Pour les Pauvres de Venosc . . . 60.

Et pour le Predicateur du Carême de Venosc . . . . . 70.

La Fondation faite par Monsieur Chabert à la nomination de Monsieur Morel de Mont-rivier Conseiller au Parlement pour la nourriture & entretien de deux Pauvres dans l'Hôpital General . . . . . 216.

Et pour six charges de Vin & deux courbeilles de Raisins payable à l'Hôpital de la Providence . . . . . 50.

La Fondation faite par Monsieur Alloys President au Parlement de 20 s. par jour pour l'Hôpital de la Providence . . 365.

Les Fondations faites par les Demoiselles Chalvet pour l'Hôpital de la Providence 100.

Et pour la maison de la Propagation 50.

Les Fondations faites par Monsieur Alloys President à la Chambre des Comptes pour l'Hôpital de la Providence . . . . 120.

Et pour un malade dans l'Hôpital de la Charité . . . . . 130.

Les Fondations faites par Monsieur de Boissieux pour les Carmes . . . . . 50.

Pour sa Chapelle de la Buissiere . . 36.

Pour les Ornemens de ladite Chapelle 6.

Pour la nourriture & entretien de deux Pauvres du Boissieu dans l'Hôpital General 216.

Pour quinze ſetiers Froment meſure de la Buiſſiere diſtribuables aux Pauvres du voiſinage dudit Boiſſieu . . . . . 100.

Et 600 Meſſes annuellement, compriſes dans celles cy-aprés mentionnées.

La Fondation faite par Monſieur de la Saone pour les Pauvres paſſant dans Grenoble . 40.

La Fondation faite par Monſieur de Ponnat des Combes pour la nourriture & entretien d'un Pauvre pendant ſix mois de chaque année . . . . . 54.

La Fondation faite par Monſieur de Saint Marcel Conſeiller au Parlement pour les Pauvres de Fontanieu . . . . . 50.

La Fondation faite par Monſieur de Beégue Conſeiller au Parlement pour la nourriture & entretien d'un Pauvre de la Parroiſſe de Voiron . . . . . 108.

Autres Fondations faites par diverſes Perſonnes.

Pour la Chapelle de Nôtre-Dame du Mont de Gilonay . . . . . 15.

Pour la Chapelle de la Trinité dans l'Egliſe Cathedrale de Nôtre-Dame de Grenoble 14.

Pour l'Huile de la Lampe de l'Egliſe de Pollienna . . . . . 15.

Pour les Pauvres de la Parroiſſe d'Hurtiere . . . . . 30.

Pour l'Eglise de Lemps . . 11. 5.

Pour les Messes dans l'Hôpital des Religieuses de la Charité . . 110.

Il y a quantité de Messes & prieres fondées par diverses Personnes mentionnées en détail dans lesdits Etats, y ayant 1281 Messes, dont il y en a 42 de grandes & 1239 de basses qui sont acquittées dans l'Eglise de l'Hôpital General par des Prêtres, ausquels l'on paye les retributions pour icelles, montant à environ . 500.

Le total des susdites Fondations monte à 7944. 5.

PENSIONS VIAGERES.

IL y a quantités de Pensions viageres dûës à diverses personnes comprises dans les susdits Etats de l'Hôpital General, où il est fait mention des biens ou sommes données pour l'établissement desdites Pensions viageres.

A Madame de Saint Nazaire veuve de Monsieur Maximi Maître des Comptes . . 600.

Aux Rebussets d'Huriage . . . 50.

A Monsieur Colomp Prêtre aveugle . . 20.

A Loüise Bouvier Servante à feu Monsieur l'Avocat Benoist . . . . 224.

A Demoiselle Marie de Nante . 36.

A Demoiselle Françoise Chappe pareille somme de . . . . . 36.

Plus ausdites deux Demoiselles . . 100.
A Sieur Pierre Remy . . . 150.
A Sieur Felix Loüis . . . . 36.
A Demoiselle Marguerite Teissier . 300.
Au Reverend Pere Teissier . . 100.
A Dame Marie Alloys de Saint Joseph Religieuse de Sainte Ursulle . . 100.
A Noble Alexis de Salvin de Boissieu Sieur d'Alinge . . . . . 150.
A Demoiselle Clemence de Salvaing de Boissieu . . . . . 90.
A Dame Marianne Millet veuve de Noble Jean de Manze . . . 100.
Plus à ladite Dame . . . 75.
A Monsieur de Carriere Lieutenant Colonel . . . . . 1100.
A Sieur George Bertrand . . 360.
A Demoiselle Marie Marquian . 125.
Plus à elle . . . . 112.
A Anne Blanc . . . . 120.
A Monsieur de Ferrus Conseiller au Parlement . . . . . 500.
A Monsieur Reversac Curé de la Verpeilliere . . . . . 66. 13. 4.
A Dame Antoinette du Mollard de Saint Joachim Religieuse de l'Ancien Monastere du Verbe Incarné 400 liv. dont l'Hôpital General en suporte . . . . . 300.

A Dame Françoise de Revol du Sauveur aussi Religieuse du Verbe Incarné 400 liv. dont l'Hôpital suporte . . . 300.

A Dame Susanne Avon aussi Religieuse du Verbe Incarné 400 liv. dont l'Hôpital en suporte . . . . . 300.

Morte à la fin de l'année 1721.

A Mademoiselle Chapperron . . . 100.

Morte en 1721.

A Demoiselle Françoise Sirand 120 liv. dont l'Hôpital de la Providence doit payer 60 liv. & l'Hôpital General pareille somme de . . . . . 60.

Total des Pensions viageres en 1721. 5600. 13. 4.

LES RENTES OU INTERETS.

LEs sommes principales dûës par l'Hôpital General à divers Créanciers montent à la somme totale de 29582 liv. 15 s. 10 d. dont la rente ou intetêts arrive annuellement sur differens pieds à la somme de 1182 liv. 10 s. 9 d. . . 1182. 10. 9.

REPARATIONS.

LEs reparations & entretien des Bâtimens compris dans le corps de l'Hôpital General montent à environ . . . 300.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

LEs dépenses extraordinaires pour décharger l'Hôpital General de divers Enfans & autres Pauvres, ou pour éviter qu'il soit chargé de ceux qui ne sont pas de Grenoble, montent à environ . . . . . 200.

HOPITAL DES RELIGIEUX *de la Charité.*

L'Hôpital General paye annuellement aux Religieux de la Charité 800 liv. pour leurs apointemens, 250 liv. pour les Remedes des Pauvres malades, 6 s. par jour pour la nourriture de chaque Pauvre malade, 33 s. pour l'enterrement de chacun de ceux qui y meurent, l'Hôpital General a droit d'y en pouvoir mettre jusqu'au nombre de 40; mais il n'y en a eu pendant l'année 1721. qu'environ 21, le total de cette dépense a monté à 3330 liv. 10 s. . . 3330. 10.

HOPITAL DES RELIGIEUSES *Hospitalieres.*

L'Hôpital General leur paye annuellement 150 liv. pour les remedes six sols par jour pour chaque pauvre malade au nombre de 20 & 33.

ſ. pour l'Enterrement de chaque pauvre femme ou fille qui y meurent, le total de cette dépenſe a monté en 1721. à 2288. 8.

PAIN DISTRIBUÉ AUX PAUVRES.

L'Hôpital General a fait diſtribuer du Pain toutes les Dimanches pendant l'année 1721. à environ 350 Pauvres familles, compoſées d'environ 700 perſonnes pour empêcher la mandicité. Cette diſtribution a monté pour toute l'année a environ 800 quintaux de Pain, ce qui revient ſur le pied d'un ſol la livre à environ . . . 4000.

Et ce outre le Pain qu'on diſtribuë aux Pauvres honteux.

PAUVRES ENFANS EN NOURRICE.

L'Hôpital General eſt chargé d'un grand nombre d'enfans, dont une grande partie ſont legitimes & Orphelins, & il y en a beaucoup de Bâtards, leſquels ont fait nourrir à la Campagne, & ils y reſtent juſques à ce qu'ils ayent environ huit ou dix ans, le nombre eſt d'environ 450. dont la dépenſe ſur le pied de 3 liv. par mois pour chacun des plus jeunes à 2 liv. 10 ſ. par mois pour les autres monte à environ . . . 13000.

PAUVRES ETANT DANS L'HOPITAL General.

IL y a dans l'Hôpital General environ 280 personnes, tant Hommes ou Femmes fort vieux ou Infirmes que jeunes Enfans, Garçons ou Filles qui ne sont encore en état de pouvoir travailler pour gagner leur vie, dont leur nourriture & entretien & des personnes qui en prenent soin, monte sur le pied de 4 s. par jour pour chacun à environ . 20160.

APOINTEMENS DES OFFICIERS de l'Hôpital General.

A Sieur Balthazard Dou Secretaire & Notaire de l'Hôpital General. 50.

Il y a quelques années qu'il n'en a pas été payé.

A Sieur François Boyer Tresorier & Receveur de l'Hôpital General . . 400.

A Sieur Claude Chanel ancien receveur & presentement agent dudit Hôpital General . . . 200.

Au Sieur Pezeur ancien Maître d'Ecole dans Grenoble, ayant soin de la conduite des vieux Hommes & de l'éducation & instruction des jeunes Garçons 100.

Total desdits Apointemens . . . 750.

GAGES DES DOMESTIQUES.

IL y a deux Boulangers, à chacun desquels on donne 75 liv. & pour les deux 150.

Au Jardinier . . . . . 60.

A la Fille qui prend soin du ménage de la Cuisine . . . . . 45.

A la Servante Cuisiniere . . . 24.

Total desdits gages . . . . 279.

GAGES DES ARCHERS.

IL y a eu en 1721. cinq Archers ou Gardes de l'Hôpital General, dont il y en a un qui est le Brigadier, auquel l'on donne annuellement 120 liv. & à chacun des autres quatre 100 liv., on leur donne aussi dix livres de Pain par Semaine, & en outre on leur donne les Just'au-corps & Bandoulieres, cette dépense montant par communes années à environ . . . 800.

Total des charges & dépenses en 1721. à . . . . 59955. 17. 1.

Le total des susdits revenus & casuels 51816. 17. 4.

Partant les charges & dépenses excedent les revenus & casuels de . . 8138. 19. 9.

Cela est la cause que l'on n'a encore pû acquitter plusieurs charges & dépenses de ladite année 1721. *ce qui est*

provenu de ce que les Revenus fixes dudit Hôpital General ont été diminués d'environ 5000 liv. par les remboursemens qu'il luy ont été faits en l'année 1720. & de ce que les Aumônes qui provenoient des Quêtes ont été beaucoup moindres que par le passé.

Ledit Hôpital General a été obligé depuis quelques années de recevoir plusieurs Pauvres incurables de l'un & de l'autre sexe, qui ayant des maladies dangereuses à être communiquées aux autres Pauvres, avec lesquels ils sont logés. On est dans le dessein de faire construire dans l'enclos dudit Hôpital General un corps de Logis où l'on puisse les logers separément, mais on ne le pourra faire qu'avec les secours des Personnes charitables.

WZ 260 H796s 1721

122055
ce Pic. DC